AVERTISSEMENTS AGRICOLES

.........D.L.P 10-10-72 429206

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION DES PAYS DE LA LOIRE ANGERS

(MAINE & LOIRE, LOIRE-ATLANTIQUE, SARTHE, VENDÉE, MAYENNE)

Régisseur de recettes de la D.D.A. - Protection des Végétaux - Cité Administrative, rue Dupetit-Thouars - ANGERS

C. C. P. Nantes 86-04-02 49043 ANGERS CEDEX

Tél. 88-30-34 88-06-15 Poste 571

ABONNEMENT ANNUEL 25 Frs

BULLETIN N° 145 D'OCTOBRE 1972 -

ATTENTION AU FEU BACTERIEN

Le feu bactérien, maladie due à Erwinia amylovora a été découvert dans le Nord de la France.

Il y a donc lieu de surveiller attentivement dans les vergers de pommiers et de poiriers les déssèchements anormaux et d'envoyer éventuellement à la Station d'Avertissements les échantillons suspects.

Il est rappelé que le feu bactérien s'attaque également à l'aubépine sur laquelle tout déssèchement suspect doit également être signalé.

ARBRES FRUITIERS

MALADIE BACTERIENNE DU POIRIER (Pseudomonas syringae) - Il est rappelé que dans les vergers de poiriers où cette bactérie a occasionné des dégâts au printemps dernier, il est conseillé d'effectuer un traitement cuprique aussitôt après la récolte. Cette application pourra éventuellement être renouvelée à la chute des feuilles.

CORYNEUM DES ARBRES FRUITIERS A NOYAU - Cette affection est très fréquente dans les vergers d'arbres fruitiers à noyau de la région et ses dégâts sur bois sont parfois très sensibles. Pour s'en protéger, dans une certaine mesure, un traitement cuprique soigné doit être exécuté à la chute des feuilles.

MALADIES DE CONSERVATION DES POMMES ET DES POIRES - Une circulaire de la Répression des Fraudes et du Contrôle de la Qualité, du 2 Août 1972, précise que le Thiabendazole peut être utilisé dans les conditions suivantes:

1° - Traitement exclusivement de surface:
- par trempage ou aspersion au moyen d'une suspension de Thiabendazole dans l'eau
- par recouvrement au moyen d'une pellicule de cire autorisée à laquelle est incorporée ladite substance.

2° - Au moment de la mise au commerce des fruits:
- le taux résiduel par kilogramme de fruits entiers ne doit pas dépasser 6 mg.
- le traitement doit être indiqué:

a) dans le commerce de gros, sur les factures et sur une face extérieure des emballages par la mention: "conservé au moyen de Thiabendazole"
b) dans le commerce de détail, par une indication visible assurant, de manière non équivoque, l'information du consommateur, par la mention: "conservé au moyen de substance agréée", inscrite sur une pancarte placée au-dessus des fruits mis en vente.

CULTURES LEGUMIERES

MILDIOU DE LA TOMATE - Dans le département de Maine-et-Loire, les conditions climatiques actuelles sont peu favorables à la dissémination de cette maladie. Toutefois des contaminations peuvent se produire grâce aux brouillards. La protection doit donc continuer d'être assurée avec soin dans les parcelles où des taches ont été décelées.

..../.....

Imprimerie de la Station d'Angers - Directeur-Gérant : L. BOUYX

Dans les parcelles encore indemnes, un nouveau traitement pourra n'être exécuté que lorsque de nouvelles pluies surviendront.

Il est recommandé d'arroser de préférence le matin et au cours d'une journée ensoleillée.

DESINFECTION CHIMIQUE DES SEMENCES DE CEREALES

Le traitement des semences de céréales, peu coûteux et facile à exécuter, permet de combattre certaines maladies et insectes.

1°) Principales maladies combattues par le traitement chimique des semences - Les maladies dont les germes se trouvent à la surface du grain peuvent être combattues par des fongicides qui détruisent ces germes avec lesquels ils viennent en contact. C'est le cas de la carie du blé, des charbons de l'avoine, du charbon couvert de l'orge, de l'Helminthosporiose de l'orge, des fusarioses et des septorioses. Par contre les maladies comme le charbon nu de l'orge et le charbon du blé dont les germes sont internes à la semence, doivent être combattues avec des produits qui pénètrent dans les tissus végétaux.

2°) Pratique de la désinfection des semences - On utilise habituellement le poudrage à sec ou humide. Dans le premier cas, on effectue un poudrage de la semence avec la spécialité choisie; dans le deuxième cas, les semences sont humectées au préalable avec une faible quantité d'eau, ce qui provoque une meilleure adhérence du produit et évite les poussières toxiques. Certaines spécialités renferment des adjuvants qui facilitent l'incorporation.

La dose d'emploi prescrite ne doit pas être dépassée et il est préférable de réaliser le traitement à l'aide d'un appareil spécialement conçu à cet effet, le pelletage sur le sol,des grains et du produit,ne donnant pas un mélange suffisamment homogène. Enfin, il est rappelé que les semences traitées et non utilisées ne doivent en aucun cas pouvoir être confondues avec des grains destinés à l'alimentation et que l'emploi de produits toxiques comme les organo-mercuriques doit être soumis à des précautions particulières (mélangeur hermétique, ensachage en plein air).

3°) Produits utilisables - On peut utiliser l'un des produits suivants:

- carie du blé: sels de cuivre, fongicides organo-mercuriques, hexachlorobenzène, quintozène, oxyquinoléate de cuivre, carbatène, manèbe, mancozèbe, thiabendazole, mancopper.
- charbon de l'avoine, charbon couvert de l'orge: fongicides organo-mercuriques, carboxine, manèbe, mancozèbe, thiabendazole.
- helminthosporiose de l'orge: fongicides organo-mercuriques, manèbe, mancozèbe.
- fusarioses et septorioses: sels de cuivre, fongicides organo-mercuriques, oxyquinoléate de cuivre, captane, thirame, manèbe, mancozèbe, thiabendazole, mancopper, dichlone.
- charbon nu de l'orge, charbon du blé: carboxine.

L'emploi des fongicides organo-mercuriques doit être évité sur les semences mal séchées. Certaines spécialités allient au fongicide un insecticide (surtout le lindane), ce qui permet de lutter dans une certaine mesure contre le taupin, ou un répulsif (anthraquinone, diphénylguanidine) destiné à éloigner les corbeaux.

Le Chef de la Circonscription Phytosanitaire "PAYS DE LA LOIRE"

J. DIXMERAS

Les Ingénieurs chargés des Avertissements Agricoles:

R. GEOFFRION - J. BOUCHET

TIRAGE DU 5 OCTOBRE 1972